Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 085-200059087-20260930-D05_09_2026-DE

DELIBERATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 30 septembre 2026 à 18:30

En exercice : 9
Présents : 8
Excusés : 1
Absents : 0

Date de la convocation :
23/09/2026

Président de séance :
Jean-Louis ROY

Secrétaire de séance :
Béatrice COULON

N° interne de l'acte :
D05_09_2026

Mercredi 30 septembre 2026, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Mairie de Sèvremont - La Flocellière.

Membres présents :
Albert CORNUAU, Jean-Louis ROY, Michel PASQUIER, Alain GABARD, Anne-Marie PAILLAT, Béatrice COULON, Marie-Christine PROUST, Louisette SARRAZIN

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres excusés
Michel POUPLIN

Membres Absents :

D05_09_2026 - EHPAD - ENCAISSEMENT D'UNE RECETTE EXCEPTIONNELLE PROVENANT D'UNE RETENUE DE GARANTIE - TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE MISE AUX NORMES

Dans un marché public de travaux, la retenue de garantie a pour seul objet de garantir contractuellement l'exécution des travaux pour satisfaire, le cas échéant, aux réserves faites à la réception. La retenue de garantie ne couvre ainsi que les malfaçons constatées dans l'exécution des travaux.

Le lot 16 « nettoyage « du marché de travaux de réhabilitation et de mise aux normes de l'EHPAD a été attribué à la Société Escouade Multi Services Propreté. Une retenue de garantie de 116,81 € a été appliquée conformément au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

L'entreprise ayant cessé son activité depuis le 30 novembre 2023, cette retenue de garantie ne peut plus être libérée, de sorte que la trésorerie sollicite aujourd'hui le Conseil du Centre Communal d'Action Sociale pour valider l'encaissement d'une recette exceptionnelle à hauteur de 116,81 €.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 8 voix Albert CORNUAU, Jean-Louis ROY, Michel PASQUIER, Alain GABARD, Anne-Marie PAILLAT, Béatrice COULON, Marie-Christine PROUST, Louisette SARRAZIN
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 1

Le Secrétaire de séance,
Béatrice COULON

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre
Pour extrait certifié conforme
Fait à Sèvremont
Le Président, Jean-Louis ROY

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEVREMONT
85700